



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA CPA

ARBITRAGE ENTRE LA REPUBLIQUE DE CROATIE ET LA REPUBLIQUE DE SLOVENIE

LA HAYE, le 30 juillet 2015

M. le professeur Budislav Vukas démissionne du Tribunal arbitral

Dans l'arbitrage entre la République de Croatie et la République de Slovénie, M. le professeur Budislav Vukas a démissionné du Tribunal arbitral. Le Tribunal a informé les parties du départ de M. le professeur Vukas en tant qu'arbitre aujourd'hui.

Conformément à la convention d'arbitrage signée entre la République de Croatie et la République de Slovénie le 4 novembre 2009, il appartient à présent au Gouvernement de la République de Croatie de nommer un arbitre afin de remplacer M. le professeur Vukas en tant que membre du Tribunal. Les paragraphes 2 et 3 de l'article 2 de la convention d'arbitrage disposent :

(2) Each Party shall appoint a further member of the Arbitral Tribunal within fifteen days after the appointments referred to in paragraph 1 have been finalised. In case that no appointment has been made within this delay, the respective member shall be appointed by the President of the Arbitral Tribunal.

(3) If, whether before or after the proceedings have begun, a vacancy should occur on account of the death, incapacity or resignation of a member, it shall be filled in accordance with the procedure prescribed for the original appointment.

De plus amples informations relatives à la procédure sont disponibles sur la base de données des affaires de la CPA (<http://www.pcacases.com>).

* * *

Contact : Cour permanente d'arbitrage
Courriel : bureau@pca-cpa.org